



## Retour vers le futur : épisode 1

Les agents de la DRAC Normandie ont pris connaissance de l'injonction préfectorale de préparer le déménagement des équipes de la DRAC localisées à Rouen au sein de l'actuelle préfecture de Normandie vers la Cité administrative, décision prise pendant les fêtes de fin d'année.

L'équipe de direction de la DRAC Normandie a aussitôt engagé une consultation des personnels au pas de charge.

Les personnels de la DRAC Normandie refusent cependant d'être déconsidérés et soumis à un calendrier brutal.

Réunis en heure mensuelle d'information avec les représentants des personnels, le vendredi 28 janvier 2022, les agents de la DRAC Normandie :

- refusent de remplir les tableaux incompréhensibles figurant dans le « cahier des charges - macro-zoning » ;
- refusent de se plier à un calendrier incompatible avec le temps de réflexion, par cellule, par service et pour l'ensemble de la DRAC, nécessaire à la mise en œuvre d'un projet opérationnel ;
- exigent un accompagnement professionnel adapté (architecte ou programmiste) tout au long de la procédure d'expression des besoins, de déménagement et d'installation ;
- redisent le besoin d'une visite du futur site de la DRAC dans un délai très court afin d'avoir une visibilité sur les possibilités d'aménagement des locaux.

Sans avancée significative sur ces 4 points, les agents de la DRAC Normandie se réservent le droit de se mobiliser davantage en faisant déposer un préavis de grève par les organisations syndicales représentatives.

*Les agents de la DRAC Normandie réunis en HMI le 28 janvier 2022*